



Plusieurs courriers du syndic est-ce un motif légitime et sérieux

Par **simplebailleur**, le **18/03/2016 à 13:47**

Bonjour, j'ai reçu plusieurs courrier de mon syndic concernant des agissements de mes locataires, dégradation d'une porte d'entrée, fume dans les parties commune, dépôt de plusieurs cannettes de bière sur les pelouses de la résidence de plus j'ai été verbalement menacé (main courante à la police)par le mari de ma locataire lors de mon passage suite à une intervention.

le bail se termine dans 8 mois puis-je lui donner congé pour motif légitime et sérieux ?